

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 mai 2017

Compte-rendu affiché le : 18 mai 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Philippe SADOT

Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, Mme QUIBLIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, Mme REY, Mme JAUFFRET, Mme PRUNARET, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, Mme RODAMEL, M TREMBLEAU, Mme POULARD, Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mme JAMBON,

Membres représentés : M GOURRIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, M DE PARISOT DE BERNECOURT, M ROUX, Mr GUILLON, M GUIBERT, M RIVIER

Membre absent : MME SANTOS-MALSCH,

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER VALANT PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE DÉMOLIR POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DU COMPLEXE SPORTIF DE FRANCHEVILLE

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoir : 7

Nombre de votants : 32

Nombre de pour : 32

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-Delib2017-05-06-
DE
Date de télétransmission : 18/05/2017
Date de réception préfecture : 18/05/2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE
DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER VALANT PERMIS
DE CONSTRUIRE ET DE DÉMOLIR POUR LE PROJET DE
REQUALIFICATION DU COMPLEXE SPORTIF DE FRANCHEVILLE**

Délibération n°2017-05-06

Rapporteur : S.Calabre

Le complexe sportif situé route de la Gare à Francheville fait l'objet d'un projet de requalification pour répondre au mieux aux besoins des différentes associations sportives de la Ville et notamment du football club franchevillois et de l'association d'athlétisme l'ESL.

Par délibération du 19 décembre dernier, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre. Celui-ci a été confié au groupement SERIA SARL (mandataire), MOON SAFARI, CET INGENIERIE LYON, EQUINOXE PAYSAGES.

Dans le cadre de l'avant projet définitif tel que présenté au présent conseil municipal, il est prévu notamment des travaux de terrassements, de voirie, de génie civil, de démolition de bâtis existants mais aussi la création d'un bâtiment neuf de 715 m² (avec notamment vestiaires, bureaux et espaces de convivialité), d'équipements sportifs, d'aire de jeux ainsi que des espaces paysagers.

Ce projet portant à la fois sur des travaux de construction et d'aménagement ainsi que sur des travaux de démolition, l'autorisation déposée fera donc l'objet d'un permis d'aménager valant permis de construire et permis de démolir, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 441-1, L. 451-1 et L. 442-1 du code de l'urbanisme.

Il convient de préciser que la superficie du site actuel sera quelque peu étendue à l'Est grâce l'acquisition en cours d'une bande de terrain attenante au tènement de la Ville appartenant à Carrefour Property.

Conformément aux articles L.422-1, L.422-2 et R.422-2 du Code de l'Urbanisme, ces travaux sont soumis à une demande de permis d'aménager déposée par le maire au nom de la commune.

Vu l'article R.421-19 du Code de l'urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu l'avis de la commission Urbanisme en date du 24 avril 2017

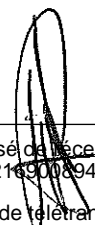
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de d'aménager valant permis de construire et de démolir pour l'opération de restructuration du complexe sportif de Francheville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'élaboration de ce permis **A L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 11 MAI 2017**

**Michel RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**


Accusé de réception en préfecture
069-216900094-20170511-Delib2017-05-06-
DE
Date de télétransmission : 18/05/2017
Date de réception préfecture : 18/05/2017